

Bulletin N° 25

Le 26 juin 2016

OFFRE GLOBALE DE POSTES CANADA : QUE MANQUE-T-IL?

L'offre globale de Postes Canada comprend de nombreux reculs importants et des propositions insuffisantes. De plus, cette offre n'apporte aucune solution à un grand nombre de nos revendications. En voici quelques-unes :

<u>Nos revendications</u>	<u>Position de Postes Canada</u>
1. Augmentation de salaire supérieure à l'inflation	Non
2. Taux de salaire horaire pour les FFRS	Non
3. Rémunération de toutes les heures travaillées pour les FFRS	Non
4. Même salaire et mêmes avantages sociaux pour les FFRS	Non
5. Liasse unique pour les facteurs et factrices	Non
6. Renforcement du droit de refus	Non
7. Augmentation du nombre d'emplois à plein temps au sein du groupe 1	Non
8. Pleine sécurité d'emploi pour l'ensemble des employées et employés réguliers	Non
9. Rajustement salarial substantiel pour les employées et employés des groupes 3 et 4	Non : 0,50 \$ l'heure pour certains et certaines
10. Suppression des salaires de départ inférieurs pour les nouveaux employés et employées	Non
11. Supplément aux prestations durant un congé parental et un congé de soignant	Non
12. Amélioration des droits et des avantages sociaux des employées et employés temporaires et des ERSA	Non
13. Convention collective unique visant l'unité urbaine et l'unité rurale	Non

- | | |
|--|-----|
| 14. Reconnaissance, dans la convention collective, des déléguées et délégués sociaux | Non |
| 15. Nombre minimal d'heures de travail garanti pour les FFPS | Non |
| 16. Nouvelle classe d'emplois pour les mécaniciennes et mécaniciens de véhicules lourds | Non |
| 17. Prolongation des heures d'ouverture des comptoirs de vente au détail | Non |
| 18. Offre de nouveaux services comme la prestation de services bancaires et des services en ligne | Non |
| 19. Aucune sous-traitance du travail | Non |
| 20. Rétablissement du régime de congés de maladie | Non |
| 21. Versement de 100 % du salaire en cas d'accident du travail | Non |
| 22. Études ergonomiques sur les nouveaux équipements et les nouvelles méthodes de travail | Non |
| 23. Postes au sein de l'unité urbaine d'abord offerts aux FFPS avant de procéder à une embauche externe | Non |
| 24. Rétablissement du service de livraison à domicile là où il a été supprimé | Non |

La direction de Postes Canada doit comprendre que, pour conclure une convention collective négociée, elle devra accéder aux revendications des travailleurs et travailleuses des postes.



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco
Négociateur en chef – unité FFPS